



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 11 juin 2025*  
**Partie 2 :DRAAF**  
**contrôle des structures - ARDC - mai 2025**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture, et de la forêt**

**RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**

**Contrôle des structures – Demandes d'autorisation d'exploiter**

**I - Décisions tacites : 89 accusés de réception de dossier complet**

**Nombre total : 89 décisions**

**Le 4 juin 2025**

## **I - Décisions tacites : 89 accusés de réception de dossier complet**

08240052	GAEC DU LUXEMBOURG	51240664	ROBERT JEROME CHRISTOPHE
08240205	BESANÇON ROMAN	51240668	SCEA DES BÛCHETTES
08240209	GAEC HUREAU	51240670	EMON DELPHINE
08250003	SCEA DE L'HYSOPE	51240674	HUCBOURG BENJAMIN
08250006	GAEC DES AUNES	51240678	BOUDIN VALENTIN
10240293-001	EARL DE MANTENAY	51240683	DELORME BENOÎT REGIS
10240310	GUBLIN AMÉLIE	51240684	HATAT BEAUFORT BÉNÉDICTE
10240311-001	EARL GARNIER	51240685	BEAUFORT FREDERIC
10240314	EARL PASCAL FRICOT	51240689	BRUNEAU JÉRÈMY
10240315	LEDHUY JULIEN	51240690	SCEAV TRIBAULT TORRES
10240316	SARL GILLON FRÈRES	51240692	BARRÉ AMAURY
10240318	SCEA GRASSET TH	51240693	SCEV DEMOLIN
10240319	SCEA DES 9 SILLONS	51240699	SCEA DU BOUCHER LAMBERT
10240322	EARL GRANDIN JEAN LUC	51240700	CHÂTEAU MARYLENE
10240325	GRANDPIERRE VALENTIN	51240701	MULLER YVELISE JOËLLE
10240329	GUBLIN PIERRE HENRI	51240703	MASSONNOT CÉDRIC
10240331	EARL BODSON	51240709	COLLET CHARLES
10240322-001	BEAUVALET REMI GERMAIN	51240712	SCEA BOULARD BARIZET
10240334	SCEA MARGUERITE	51240714	EARL POINSENET
10240335	EARL JUSTINE LACROIX	51240716	ROUSSEAU THOMAS
10240336	EARL VALAC	51240717	ALAVOINE CHARLES-ANTOINE
10240337	EARL JUSTINE LACROIX	51240725	GUISET EMILIE PAULETTE IRENE
10240338	EARL JURVILLIERS DOUSSOT	51240727	CHAMPAGNE QUENTIN
51240632	SCEA RAVILLION-PARELLE	51240728	CHOCARDELLE JEROME
51240634	MELINE SEBASTIEN	51240734	MERLOT FRANÇOIS
51240635	EARL DENEUFCHATEL	51240735	GLORIEUX DAMIEN
51240636	BOSSUS AXELLE	51240736	SCEV BLIARD ORIGINES
51240643	LEBIS BENJAMIN ANDRE	51240737	STELMASZYK NICOLAS MARCEL CÉSAR
51240644	BERTAND AGNES SIMONE	51240739	STELMASZYK CLÉMENT
51240646	REANT LAURÈNE	51240740	SAS MAISON LHEUREUX
51240647	BAILLY AURELIEN	52240095	GAEC DE LA PETITE VIOLETTE
51240648	LEBIS MARIUS PIERRE	52240099	EARL DE SAINT PANTALÉON
51240650	EARL GLEIZES CHAPENOIS	52240106	MATUCHET PIERRE-ALEXIS
51240655	EARL GASPARD-ECKSTEIN	52240110	GAEC SAINT MARCELLIN
51240656	MUZART EMMANUEL	52240117	GAEC DU CHANOT
51240657	DUCHEMIN CATHERINE	52240121	SCEA DES RUELLES

52240122	GUILLAUMEE CHANTAL
52240125	EARL NOBLOT MICHELINE
52250006	GAEC DU HAUT CHEMIN
54240119	DUVAL GRÉGORI
54240121	GAEC DE L'UNION
54240123	EARL DE NOBETANT
54240125	BOURGUIGNON JULIEN
54240126	SCEA DES CHARMOTS
55240146	SCEA LES PRAILLONS
55240165	GUIOT MATHIEU
55240189	ROBERT ETIENNE
67240074	MERTZ SÉBASTIEN
67240076	KIEFER SÉBASTIEN
67240077	MEYER STÉPHANE
88240097	GAEC DU XAVEE
88240098	GAEC SAINT LAURENT
88240130	HAIM MICKAEL



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2024/205**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur BESANÇON Roman

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 9 décembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 95,79 hectares sur les communes de Vouziers, Quatre Champs et Vandy. Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA DE LA CONVERSERIE à Quatre Champs.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16 janvier 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2024/205, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET-2024/209**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

GAEC HUREAU

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 19 décembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 16,84 hectares sur la commune de : Semide  
Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL DE BAIMONT.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 14 janvier 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2024/209, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/003**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

SCEA DE L'HYSOPE

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 9 janvier 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 5,71 hectares sur la commune de Cauroy . Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL SIMONNET.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 15 janvier 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/003, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER





**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/006  
Logics n° 044202501137110  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

GAEC DES AUNES

Madame, Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 13 janvier 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3,32 hectares sur la commune de Pouru Saint Rémy . Ces biens sont actuellement exploités par Monsieur COLAS Gérard.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 13 janvier 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/006, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET-2024/052**  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

GAEC DU LUXEMBOURG

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 06 septembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 182,1 hectares sur la commune de : Bairon et ses environs.

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur BUCHHOLTZ Maxence.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 14 janvier 2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2024/052, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
Service Économie Agricole

Charleville-Mézières, le 14 janvier 2025

Affaire suivie par : Eline PILET  
Tel : 03 51 16 50 39  
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à  
GAEC DU LUXEMBOURG  
4 la Saintinerie  
08130 GUINCOURT

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter N°2024/052**

Messieurs,

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, vous avez déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires des Ardennes, par courrier réceptionné le 6 septembre 2024 et complétée le 14 janvier 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 182,1 hectares situées sur la commune de Bairon et ses environs actuellement mises en valeur par Monsieur BUCHHOLTZ Maxence.

Ce dossier a été examiné par nos services. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un accusé de réception de dossier complet.

Les services de la DDT des Ardennes en la personne de Madame Eline PILET (tél 03 51 16 50 39) restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,

La responsable de l'unité,

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202412266839-10240338  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

EARL JURVILLIERS DOUSSOT  
5 rue des vignes

10360 FONTETTE

TROYES, le 27/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202412266839-10240338  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 26/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.6633 ha à FONTETTE (10360), actuellement mises en valeur par la SCEV LA COUERE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202412266839-10240338, est complet à la date du 26/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 26/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL JURVILLIERS DOUSSOT demeurant à FONTETTE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6633 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10360 FONTETTE	000 ZN 133	0.0445
10360 FONTETTE	000 ZO 70	0.3420
10360 FONTETTE	000 ZO 71	0.0982
10360 FONTETTE	000 ZO 72	0.1786



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202411116087/10240293-001  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

EARL DE MANTENAY  
11 rue des cortins

10180 SAINT-LYE

TROYES, le 18/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202411116087/10240293-001  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 14/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 98.8893 ha à PAYNS (10600), SAINT-LYE (10180), actuellement mises en valeur par l'EARL CHOLLOT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202411116087/10240293-001, est complet à la date du 14/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

  
Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DE MANTENAY demeurant à SAINT-LYE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 98.8893 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10600 PAYNS	000 ZK 29	0.3060
10600 PAYNS	000 ZK 28	0.6340
10600 PAYNS	000 ZK 27	3.1920
10606 SAINT-LYE	000 ZY 10	4.1573
10606 SAINT-LYE	000 ZY 9	7.6863
10606 SAINT-LYE	000 ZY 8	1.1861
10606 SAINT-LYE	000 ZX 13	5.1792
10606 SAINT-LYE	000 ZX 12	4.0693
10606 SAINT-LYE	000 ZX 11	4.2072
10606 SAINT-LYE	000 ZX 10	5.1503
10606 SAINT-LYE	000 ZX 9	6.6923
10606 SAINT-LYE	000 ZX 8	15.9400
10606 SAINT-LYE	000 ZX 7	0.3570
10606 SAINT-LYE	000 ZX 6	4.0420
10606 SAINT-LYE	000 ZX 5	0.2370
10606 SAINT-LYE	000 ZX 4	2.8380
10606 SAINT-LYE	000 ZX 3	4.1500
10606 SAINT-LYE	000 ZV 71	2.5618
10606 SAINT-LYE	000 ZO 132	2.2610
10606 SAINT-LYE	000 ZE 16	0.5500
10606 SAINT-LYE	000 YC 26	3.4289
10606 SAINT-LYE	000 YC 24	0.2786
10606 SAINT-LYE	000 YC 23	15.2315
10606 SAINT-LYE	000 YB 21	0.0032
10606 SAINT-LYE	000 ZO 85	2.0020
10606 SAINT-LYE	000 ZO 92	1.8820
10606 SAINT-LYE	000 AS 49	0.6663



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410145705-10240310  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Madame GUBLIN Amélie  
18 rue du Breuil

10280 SAINT-MESMIN

TROYES, le 10/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410145705-10240310  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 26/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 99.5385 ha à MARCILLY-LE-HAYER (10290), SAINT-LUPIEN (10350), VALLANT-SAINT-GEORGES (10170), VILLADIN (10290), actuellement mises en valeur par l'EARL MEDLYE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410145705-10240310, est complet à la date du 09/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 26/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Madame GUBLIN Amélie demeurant à SAINT-MESMIN a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 99.5385 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10290 MARCILLY-LE-HAYER	000 YH 2	19.6142
10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 ZS 6	6.8735
10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 OE 37	1.1315
10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 ZS 157	4.2769
10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 ZV 15	2.9889
10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 ZR 7	6.1626
10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 ZS 158	5.6118
10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 ZV 1	4.0501
10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 ZV 2	8.2820
10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 ZV 4	2.8429
10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 ZV 16	2.6328
10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 OE 32	1.2920
10290 VILLADIN	000 ZA 32 (J)	0.2727
10290 VILLADIN	000 ZA 32 (K)	0.2727
10290 VILLADIN	000 ZA 7 (A)	0.2890
10290 VILLADIN	000 ZA 7 (C)	5.5490
10290 VILLADIN	000 ZB 19 (J)	1.2560
10290 VILLADIN	000 ZB 19 (K)	0.3280
10290 VILLADIN	000 ZD 11	5.1000
10290 VILLADIN	000 ZH 12 (J)	3.4275
10290 VILLADIN	000 ZH 12 (K)	3.4275
10290 VILLADIN	000 ZC 33 (J)	1.6155
10290 VILLADIN	000 ZC 33 (K)	0.5385
10290 VILLADIN	000 ZC 15 (J)	0.5695
10290 VILLADIN	000 ZC 15 (K)	0.5695
10290 VILLADIN	000 ZC 16 (J)	0.5860
10290 VILLADIN	000 ZC 16 (K)	0.5860
10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 OC 82	0.4720

10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 ZS 7	4.7081
10170 VALLANT-SAINT-GEORGES	000 ZS 8	4.0798
10350 SAINT-LUPIEN	000 ZI 18	0.1320



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202411276413/10240311-001  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

EARL GARNIER  
1 rue borde

10140 LA VILLENEUVE-AU-CHENE

TROYES, le 10/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202411276413-001  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 09/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 13.0834 ha à LA VILLENEUVE-AU-CHENE (10140), actuellement mises en valeur par la SCEA DU CLOS CROSSETTE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202411276413/10240311-001, est complet à la date du 09/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL GARNIER demeurant à LA VILLENEUVE-AU-CHENE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 13.0834 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10140 LA VILLENEUVE-AU-CHENE	000 ZL 2	13.0834



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202412026485-10240314  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

EARL PASCAL FRICOT  
24 rue de villars

10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE

TROYES, le 06/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202412026485-10240314  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 02/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1140 ha à CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE (10200), actuellement mises en valeur par monsieur ANTOINE Georges. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202412026485-10240314, est complet à la date du 02/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL PASCAL FRICOT demeurant à CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1140 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1011	0.0149
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 OF 1016	0.0991



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405163499-10240315  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Monsieur LEDHUY Julien  
8 voie de saint nabord

10700 TORCY-LE-PETIT

TROYES, le 09/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405163499-10240315  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 05/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 6.5608 ha à SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE (10700), actuellement mises en valeur par monsieur GUYOT Pascal. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405163499-10240315, est complet à la date du 05/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur LEDHUY Julien demeurant à TORCY-LE-PETIT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 6.5608 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10700 SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	000 ZB 20	4.9620
10700 SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	000 AC 98	1.5988



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202412056527-10240316  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

SARL GILLON FRÈRES  
13 rue du pont

21400 GOMMEVILLE

TROYES, le 09/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202412056527-10240316  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 08/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.2209 ha à MUSSY-SUR-SEINE (10250), actuellement mises en valeur par la SCEV DU VERGER REGLEY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202412056527-10240316, est complet à la date du 08/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : La SARL GILLON FRÈRES demeurant à GOMMEVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2209 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10250 MUSSY-SUR-SEINE	000 ZM 182	0.2209



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202411236317-10240318  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

SCEA GRASSET TH  
4 rue du four

10400 MARNAY-SUR-SEINE

TROYES, le 23/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202411236317-10240318  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 09/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.7174 ha à MARNAY-SUR-SEINE (10400), actuellement mises en valeur par monsieur SIMONNOT Cédric Raymond. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202411236317-10240318, est complet à la date du 12/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA GRASSET TH demeurant à MARNAY-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.7174 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 132	0.0224
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 133	0.0809
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 135	0.0076
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 136	0.0239
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 138	0.0707
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 139	0.0947
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 143	0.0052
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 144	0.0638
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 145	0.0318
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 146	0.0929
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 147	0.0096
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 148	0.0174
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 151	0.0433
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 152	0.1029
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 155	0.0080
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 156	0.0232
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 159	0.0573
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 160	0.2539
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 163	0.0385
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 164	0.1786
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 166	0.0089
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 167	0.0416
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 169	0.0096
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 170	0.0455
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 172	0.0101
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 173	0.0439
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 149	0.0502
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 153	0.2023
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 157	0.0297
10400 MARNAY-SUR-SEINE	000 AB 161	0.0490



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202412036506-10240319  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

SCEA DES 9 SILLONS  
10 rue d'harticourt

10700 SAINT-NABORD-SUR-AUBE

TROYES, le 10/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202412036506-10240319  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 09/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 5.7160 ha à LHUITRE (10700), actuellement mises en valeur par monsieur ROZOY Jean Paul. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202412036506-10240319, est complet à la date du 09/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DES 9 SILLONS demeurant à SAINT-NABORD-SUR-AUBE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.7160 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10700 LHUITRE	000 ZA 20	4.9730
10700 LHUITRE	000 ZA 21	0.7430



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202412096605-10240322  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

EARL GRANDIN JEAN LUC  
2 impasse marthe borgniat

10140 LA VILLENEUVE-AU-CHENE

TROYES, le 10/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202412096605-10240322  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 09/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 41.2724 ha à CHAMP-SUR-BARSE (10140), LA VILLENEUVE-AU-CHENE (10140), actuellement mises en valeur par la SCEA DU CLOS CROSSETTE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202412096605-10240332, est complet à la date du 09/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL GRANDIN JEAN LUC demeurant à LA VILLENEUVE-AU-CHENE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 41.2724 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10140 LA VILLENEUVE-AU-CHENE	000 ZB 17	19.6210
10140 LA VILLENEUVE-AU-CHENE	000 ZA 7	8.9930
10140 LA VILLENEUVE-AU-CHENE	000 ZL 2	10.8026
10140 CHAMP-SUR-BARSE	000 SE 77	1.8558



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202412096598-10240325  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

Monsieur GRANDPIERRE Valentin  
43 lotissement Surgille

10240 DAMPIERRE

TROYES, le 16/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202412096598-10240325  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 12/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter un atelier de porcs en hors-sol sur des terres d'une superficie de 4.1299 ha à DAMPIERRE (10240), actuellement mises en valeur par la SCEA LA BUISSONNIERE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202412096598-10240325, est complet à la date du 12/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur GRANDPIERRE Valentin demeurant à DAMPIERRE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.1299 ha sur lesquels se situe un atelier de parcs en hors-sol.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10240 DAMPIERRE	000 ZC 56	2.6400
10240 DAMPIERRE	000 ZC 57	0.3680
10240 DAMPIERRE	000 ZC 58	0.7389
10240 DAMPIERRE	000 ZC 64	0.0849
10240 DAMPIERRE	000 ZC 66	0.2981



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202412146689-10240329  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Monsieur GUBLIN Pierre Henri  
9 rue jasoupe le haut

71150 DEMIGNY

TROYES, le 17/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202412146689  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 15/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 43.2205 ha à DOSCHES (10220), MESNIL-SELLIERES (10220), ROUILLY-SACEY (10220), actuellement mises en valeur par madame DELACOUR Nadine Anne-lise. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202412146689-10240329, est complet à la date du 15/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur GUBLIN Pierre Henri demeurant à DEMIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 43.2205 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10220 DOSCHES	000 ZE 36 (A)	0.2500
10220 DOSCHES	000 ZE 36 (B)	0.0875
10220 DOSCHES	000 XA 6 (J)	2.4920
10220 DOSCHES	000 XA 6 (K)	2.4919
10220 MESNIL-SELLIERES	000 ZM 25	0.2670
10220 MESNIL-SELLIERES	000 ZM 27	6.7364
10220 MESNIL-SELLIERES	000 ZM 37	1.5182
10220 MESNIL-SELLIERES	000 ZN 26 (J)	4.0576
10220 MESNIL-SELLIERES	000 ZN 26 (K)	5.9586
10220 MESNIL-SELLIERES	000 ZN 25 (J)	0.8441
10220 MESNIL-SELLIERES	000 ZN 25 (K)	1.1218
10220 ROUILLY-SACEY	000 XB 5	0.9505
10220 ROUILLY-SACEY	000 XB 6	1.8040
10220 ROUILLY-SACEY	000 XB 7	4.2708
10220 ROUILLY-SACEY	000 XB 8	10.3701



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202412126671-10240331  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

EARL BODSON  
14 rue des sources

10150 CHARMONT-SOUS-BARBUISE

TROYES, le 17/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202412126671-10240331  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 16/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14.9920 ha à DOMMARTIN-LE-COQ (10240), MOREMBERT (10240), actuellement mises en valeur par l'EARL PETIT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202412126671-10240331, est complet à la date du 16/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL BODSON demeurant à CHARMONT-SOUS-BARBUISE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 14.9920 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10240 DOMMARTIN-LE-COQ	000 ZA 11	7.0490
10240 MOREMBERT	000 ZA 35	4.2200
10240 MOREMBERT	000 ZA 30	3.7230



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202412026479/10240322-001  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

Monsieur BEAUVALET Remi Germain  
03 Rue du Moulin

10200 URVILLE

TROYES, le 23/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202412026479/10240332-001  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 17/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 8.7696 ha à URVILLE (10200), actuellement mises en valeur par l'EARL COLLOT-BEAUVALET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202412026479/10240332-001, est complet à la date du 17/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 17/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BEAUVALET Remi Germain demeurant à URVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 8.7696 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 URVILLE	000 ZP 24	0.8572
10200 URVILLE	000 ZP 7	0.4015
10200 URVILLE	000 ZT 26	0.1876
10200 URVILLE	000 ZT 25	0.2308
10200 URVILLE	000 ZT 24	0.2754
10200 URVILLE	000 ZR 12	0.9758
10200 URVILLE	000 ZR 2	0.4584
10200 URVILLE	000 ZP 26	0.1587
10200 URVILLE	000 ZP 25	2.1187
10200 URVILLE	000 ZK 44	0.0638
10200 URVILLE	000 ZK 43	0.4969
10200 URVILLE	000 ZK 29	0.2458
10200 URVILLE	000 ZK 17	0.4338
10200 URVILLE	000 ZE 73	0.2760
10200 URVILLE	000 ZE 67	0.3082
10200 URVILLE	000 ZE 54	0.1333
10200 URVILLE	000 ZE 37	0.2466
10200 URVILLE	000 ZE 9	0.3195
10200 URVILLE	000 ZD 51	0.4045
10200 URVILLE	000 ZC 134	0.1771



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202412156690-10240334  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

SCEA MARGUERITE  
6 RUE GEORGES LAFILLE

10260 VILLEMoyenne

TROYES, le 23/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202412156690-10240334  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 18/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 56.3537 ha à RUMILLY-LES-VAUDES (10260), VAUDES (10260), actuellement mises en valeur par madame GUYOT Cédric Georges. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202412156690-10240334, est complet à la date du 18/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA MARGUERITE demeurant à VILLEMUYENNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 56.3537 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZC 44	16.5156
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZC 45	16.5131
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZC 46	4.9273
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZB 23	0.8520
10260 VAUDES	000 ZC 98	1.2820
10260 VAUDES	000 0C 454	4.7072
10260 VAUDES	000 0C 455	4.9452
10260 VAUDES	000 0C 456	1.3433
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZN 2	2.5380
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZL 12	2.7300



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202412066559-10240335  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

EARL JUSTINE LACROIX  
12 ROUTE DE SAINT PARRIS

10260 RUMILLY-LES-VAUDES

TROYES, le 23/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202412066559-10240335  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 18/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 35.3635 ha à RUMILLY-LES-VAUDES (10260), VIREY-SOUS-BAR (10260), actuellement mises en valeur par Monsieur GUYOT Cédric Georges et la SARL DU JARDIN DU PERE GUYOT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202412066559-10240335, est complet à la date du 18/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

  
Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL JUSTINE LACROIX demeurant à RUMILLY-LES-VAUDES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 35.3635 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZD 20	1.1620
10260 VIREY-SOUS-BAR	000 ZA 6	1.5645
10260 VIREY-SOUS-BAR	000 ZA 10	0.0480
10260 VIREY-SOUS-BAR	000 ZA 11	0.1940
10260 VIREY-SOUS-BAR	000 ZA 12	4.3240
10260 VIREY-SOUS-BAR	000 ZB 70	2.7000
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZK 62	1.3440
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZK 63	1.0180
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZK 64	0.1700
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZK 65	0.2640
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZK 134	5.8280
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZC 20	2.4360
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZD 19	6.3810
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZE 14	3.0770
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZE 15	1.2390
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZE 125	2.5800
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZI 5	0.8880
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZK 66	0.1460



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202412196773-10240336  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet  
à**

EARL VALAC  
4 rue des berceaux

10200 VILLE-SUR-TERRE

TROYES, le 23/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202412196773-10240336  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 20/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.5370 ha à VILLE-SUR-TERRE (10200), actuellement mises en valeur par l'EARL LONGUET DENIZET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202412196773-10240336, est complet à la date du 20/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 20/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL VALAC demeurant à VILLE-SUR-TERRE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5370 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10200 VILLE-SUR-TERRE	000 ZI 17	0.0525
10200 VILLE-SUR-TERRE	000 ZI 18	0.0710
10200 VILLE-SUR-TERRE	000 ZI 19	0.1735
10200 VILLE-SUR-TERRE	000 ZI 22	0.0283
10200 VILLE-SUR-TERRE	000 ZI 23	0.2117



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service agriculture et espace rural**

Dossier suivi par Allison DJEBBI  
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr  
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202412216793-10240337  
LRAR n° :

**Direction départementale  
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet**

à

EARL JUSTINE LACROIX  
12 route de saint parres

10260 RUMILLY-LES-VAUDES

TROYES, le 23/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202412216793-10240337  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 21/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3.4030 ha à RUMILLY-LES-VAUDES (10260), actuellement mises en valeur par monsieur GUYOT Cédric Georges. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202412216793-10240337, est complet à la date du 21/12/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 21/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée:

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL JUSTINE LACROIX demeurant à RUMILLY-LES-VAUDES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.4030 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZK 61	0.3830
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZI 11	0.2470
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZI 12	2.7730



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411306455-001  
n°dossier : 51240727

**Le Préfet  
à**

CHAMPAGNE QUENTIN  
1 A RUE DES 4 VENTS

51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 17/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 114.7534 ha à CHEPPES-LA-PRAIRIE (51240), COOLE (51320), DROUILLY (51300), FAUX-VESIGNEUL (51320), MAISONS-EN-CHAMPAGNE (51300), PRINGY (51300), actuellement mises en valeur par CHAMPAGNE THIERRY, EARL CHAMPAGNE THIERRY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240727** – logics n° 044202411306455-001, il est réputé complet à la date du **17/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17/04/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : CHAMPAGNE QUENTIN demeurant à CHALONS-EN-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 114.7534 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51240 CHEPPES-LA-PRAIRIE	000 ZW 61	1.9728
51300 PRINGY	000 ZN 14	2.4660
	000 ZM 31	2.1490
	000 ZM 30	3.8670
	000 ZK 20	0.1710
	000 ZN 15	2.6650
51320 FAUX-VESIGNEUL	000 ZK 29 (A)	1.5327
	000 ZK 21 (B)	12.9926
	000 ZK 20 (J)	7.1520
	000 ZD 30	16.7630
	000 ZD 27 (K)	12.4784
	000 ZD 27 (J)	4.1594
	000 YA 33	13.1675
	000 ZH 37	5.6888
	000 YI 13	0.2520
	000 ZK 20 (K)	7.1520
51300 MAISONS-EN-CHAMPAGNE	000 YO 5 (L)	0.5798
	000 YO 5 (K)	0.5797
	000 YO 5 (J)	0.5797
51300 DROUILLY	000 ZD 6	0.3250
	000 ZC 80 (A)	0.7622
	000 ZC 79 (A)	0.6961
	000 ZC 77 (A)	0.5711
	000 ZB 38	2.3924
	000 ZA 1	4.6960
	000 ZB 39	4.7846
	000 ZC 78 (A)	0.6247
	000 ZC 1	2.7330
	000 ZC 76 (A)	0.5299
51320 COOLE	000 ZR 7	0.2700



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411196229-005  
n°dossier : 51240728

**Le Préfet  
à**

CHOCARDELLE JEROME  
35 rue Alfred DOURY

08310 JUNIVILLE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 18/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 2.4150 ha à LUDÉS (51500), TRESLON (51140), actuellement mises en valeur par CHOCARDELLE MARIE ANGE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51240728** – logics n° 044202411196229-005, il est réputé complet à la date du **18/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18/04/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : CHOCARDELLE JEROME demeurant à JUNIVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.4150 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51500 LUDES	000 AD 249	0.0773
	000 AD 248	0.0365
	000 AD 247	0.0411
	000 AM 37	0.3120
	000 AT 11	0.4376
51140 TRESLON	000 ZD 58	0.0366
	000 ZD 3	0.4359
	000 ZD 57	0.1150
	000 ZB 13	0.9230



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411066003-002  
n°dossier : 51240734

**Le Préfet**

à

MERLOT FRANÇOIS  
12 rue de la villette

51490 BEINE-NAUROY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 21/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 162.0789 ha à BEINE-NAUROY (51490), LES PETITES-LOGES (51400), actuellement mises en valeur par EARL LA ROISE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51240734** – logics n° 044202411066003-002, il est réputé complet à la date du **21/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21/04/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : MERIOT FRANÇOIS demeurant à BEINE-NAUROY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 162.0789 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51400 LES PETITES-LOGES	000 ZC 17	11.6385
51490 BEINE-NAUROY	000 0A 265	18.9843
	000 0B 32	0.7345
	000 0B 119	0.0429
	000 0B 120	0.2022
	000 0B 121	0.0345
	000 0B 126	1.2912
	000 0B 139	0.6250
	000 0B 156	0.1380
	000 0B 157	0.3192
	000 0B 201	0.0280
	000 0B 203	1.2990
	000 0B 205	1.0150
	000 0B 207	0.2803
	000 0C 82	0.4830
	000 0C 280	0.0490
	000 0C 316	14.2045
	000 0C 368	2.9818
	000 0C 386	7.5567
	000 0C 388	0.1545
	000 0C 391	2.0597
	000 0C 394	0.1250
	000 0C 401	0.0390
	000 0C 403	0.0754
	000 0C 404	0.0508
	000 0C 405	0.3734
	000 0C 406	10.8909
	000 0C 441	5.7629
	000 0C 442	0.7911
000 0C 513	0.0160	
000 0C 518	4.6748	
000 0C 519	3.4010	
000 0C 522	1.3476	
000 0C 523	0.0700	
000 0C 526	0.1127	
000 0C 528	2.2441	
000 0C 534	1.4768	

000 OC 535	11.2413
000 ZK 12	0.8860
000 ZL 5	3.3560
000 ZL 6	0.5560
000 ZL 14	0.1970
000 ZM 26	0.1790
000 ZN 65	15.3986
000 ZN 64	8.0000
000 OC 530	0.5407
000 OC 532	2.1535
000 OB 209	0.1540
000 OB 212	0.0610
000 OB 214	6.7877
000 OB 217	2.3092
000 OB 219	1.7160
000 OC 370	0.0182
000 OC 385	2.7750
000 OC 392	0.2291
000 OC 399	0.0255
000 OC 400	0.1000
000 OC 402	9.8218



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202412106630  
n°dossier : 51240735

**Le Préfet  
à**

GLORIEUX DAMIEN  
9 PLACE AUGUSTE CHAUVET

51150 TOURS-SUR-MARNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 23/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 22.3144 ha à AY-CHAMPAGNE (51160), TOURS-SUR-MARNE (51150), actuellement mises en valeur par EARL DENIS GIERENS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240735** – logics n° 044202412106630, il est réputé complet à la date du **23/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/04/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : GLORIEUX DAMIEN demeurant à TOURS-SUR-MARNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 22.3144 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51150 TOURS-SUR-MARNE	000 ZK 6	5.4030
	000 ZY 11	8.8970
	000 OG 289	1.4402
	000 AE 232	0.4070
	000 AE 269	2.7867
	000 AE 214	0.5915
	000 AE 215	0.5770
51160 AY-CHAMPAGNE	064 ZH 21	2.2120



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202305167322-002  
n°dossier : 51240736

**Le Préfet  
à**

SCEV BLIARD ORIGINES  
LES ESSARTS  
3 ROUTE DE FLEURY  
  
51480 CORMOYEUX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 24/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 3.6876 ha à DIZY (51530), HAUTVILLERS (51160), actuellement mises en valeur par VINCENT BLIARD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51240736** – logics n° 044202305167322-002, il est réputé complet à la date du **24/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24/04/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEV BLIARD ORIGINES demeurant à CORMOYEUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.6876 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51160 HAUTVILLERS	000 0C 36	0.0160
	000 0C 37	0.0135
	000 0C 41	0.0125
	000 0C 42	0.1425
	000 0C 43	0.0298
	000 0C 46	0.0275
	000 0C 551	0.0141
	000 0C 590	0.0281
	000 0C 595	0.0261
	000 0C 606	0.0160
	000 0C 609	0.0043
	000 0C 612	0.0171
	000 0C 615	0.0262
	000 AD 142	0.0411
	000 AD 145	0.2123
	000 AD 152	0.0960
	000 AD 233	0.0696
	000 AD 234	0.2028
	000 AD 381	0.4638
	000 AE 26	0.0585
	000 AE 221	0.1331
	000 AE 222	0.0396
	000 AH 49	0.0320
	000 AH 64	0.0765
	000 AH 65	0.0248
	000 AH 66	0.2171
	000 AH 119	0.1051
	000 AH 154	0.0361
	000 AH 155	0.0267
	000 AH 185	0.0186
	000 AH 187	0.0506
	000 AH 227	0.0757
	000 AH 228	0.0062
	000 AH 232	0.0052
000 AH 233	0.0006	
000 AH 271	0.0030	
000 AH 272	0.0207	

	000 AH 308	0.0024
	000 AH 309	0.0878
	000 AH 344	0.0010
	000 AH 345	0.0019
	000 AH 346	0.0712
	000 AH 347	0.0356
	000 AH 348	0.0357
	000 AH 349	0.0703
	000 AH 350	0.0693
	000 AL 207	0.1193
	000 AL 208	0.1251
	000 AL 211	0.0915
	000 AM 46	0.0930
	000 AM 49	0.0306
	000 AM 68	0.0267
	000 AM 69	0.0320
	000 AM 124	0.0165
	000 AM 238	0.0067
	000 AM 247	0.0227
	000 AM 266	0.0057
	000 AM 268	0.0313
	000 AM 270	0.0076
	000 AN 202	0.0104
	000 AN 204	0.1069
	000 AD 139	0.0622
	000 AD 140	0.0457
	000 AD 141	0.0423
	000 AM 123	0.0197
51530 DIZY	000 AE 431	0.0271



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202412196762  
n°dossier : 51240737

**Le Préfet  
à**

STELMASZYK NICOLAS, MARCEL,  
CÉSAR  
14 Bis rue Kellermann

51500 MAILLY-CHAMPAGNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 24/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1566 ha à LUDES (51500), actuellement mises en valeur par STELMASZYK VALERIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240737** – logics n° 044202412196762, il est réputé complet à la date du **24/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24/04/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : STELMASZYK NICOLAS, MARCEL, CÉSAR  
demeurant à MAILLY-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour :  
0.1566 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51500 LUDES	000 AC 112	0.1566



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202412256830  
n°dossier : 51240739

**Le Préfet  
à**

STELMASZYK CLÉMENT  
14 bis rue Kellermann

51500 MAILLY-CHAMPAGNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 25/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1241 ha à MAILLY-CHAMPAGNE (51500), actuellement mises en valeur par STELMASZYK VALÉRIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240739** – logics n° 044202412256830, il est réputé complet à la date du **25/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **25/04/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : STELMASZYK CLÉMENT demeurant à MAILLY-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1241 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51500 MAILLY-CHAMPAGNE	000 AM 447	0.1037
	000 AM 449	0.0204



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202412236809  
n°dossier : 51240740

**Le Préfet  
à**

SAS MAISON LHEUREUX  
25 ROUTE DE MONTFLAMBERT  
MANOIR DE MONTFLAMBERT

51160 MUTIGNY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.4002 ha à GRAUVES (51190), actuellement mises en valeur par TONNELIER DOMINIQUE JEAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240740** – logics n° 044202412236809, il est réputé complet à la date du **26/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/04/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : MAISON LHEUREUX demeurant à MUTIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4002 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51190 GRAUVES	000 AN 264	0.0662
	000 AN 266	0.0147
	000 AN 268	0.0423
	000 AN 270	0.0744
	000 AN 272	0.2026



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411015958  
n°dossier : 51240632

**Le Préfet  
à**

SCEA RAVILLION-PARELLE  
8 RUE DES AUGES DE FLANCOURT

51300 MAISONS-EN-CHAMPAGNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 01/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 44.2687 ha à SOMMESOUS (51320), actuellement mises en valeur par la SCEA DES TERRES ROUGES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240632** – logics n° 044202411015958, il est réputé complet à la date du **01/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **01/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA RAVILLION-PARELLE demeurant à MAISONS-EN-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 44.2687 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51320 SOMMESOUS	000 XK 4	3.2584
	000 XK 5	10.0450
	000 YT 2	19.0130
	000 YW 78	11.9523



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409035064-001  
n°dossier : 51240634

**Le Préfet  
à**

MELINE SEBASTIEN  
8 RUE DES SOURCES

51260 POTANGIS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 04/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2370 ha à FONTAINE-DENIS-NUISY (51120), actuellement mises en valeur par ROY PHILIPPE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240634**-logics n° 044202409035064-001, il est réputé complet à la date du **04/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **04/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : MELINE SEBASTIEN demeurant à POTANGIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2370 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51120 FONTAINE-DENIS-NUISY	000 ZL 83	0.2370



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410305938-001  
n°dossier : 51240635

**Le Préfet  
à**

EARL DENEUFCHATEL  
6 RUE DE GIVRY

51130 LOISY-EN-BRIE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 04/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1760 ha à BERGERES-LES-VERTUS (51130), actuellement mises en valeur par SCEV JACQUINET NOMINE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240635** – logics n° 044202410305938-001, il est réputé complet à la date du **04/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **04/03/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL DENEUFCHATEL demeurant à LOISY-EN-BRIE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1760 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51130 BERGERES-LES-VERTUS	000 0B 373	0.0275
	000 0B 372	0.0255
	000 0B 347	0.0570
	000 0B 333	0.0660



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410115670-001  
n°dossier : 51240636

**Le Préfet**

à

Bossus Axelle  
32 rue Louis Cochet

51400 SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 05/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 164.9207 ha à DAMPIERRE-AU-TEMPLE (51400), LA CHEPPE (51600), LA VEUVE (51520), SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE (51400), SAINT-JEAN-SUR-TOURBE (51600), SOMME-SUIPPE (51600), VESIGNEUL-SUR-MARNE (51240), actuellement mises en valeur par BOSSUS JEAN MARIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240636** – logics n° 044202410115670-001, il est réputé complet à la date du **05/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **05/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : Bossus Axelle demeurant à SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 164.9207 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51600 SOMME-SUIPPE	000 ZV 8	9.2660
	000 ZV 7	0.4264
	000 ZV 6	4.4899
	000 ZV 5	3.1870
51600 SAINT-JEAN-SUR-TOURBE	000 ZP 5	12.4499
51600 LA CHEPPE	000 ZE 11 (A)	1.8315
	000 ZC 2	5.0760
	000 ZC 1 (A)	10.7720
	000 WK 17	10.0000
	000 WK 10	9.0897
	000 ZE 50	16.0285
	000 WK 7	0.6456
51400 SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	000 ZM 9	1.5795
	000 ZM 7	13.8482
	000 ZH 20	4.7643
	000 AA 48 (A)	2.3700
	000 ZK 14 (A)	2.7372
51400 DAMPIERRE-AU-TEMPLE	000 ZX 42	16.1180
	000 ZP 8	22.1330
	000 ZP 7	4.2600
	000 ZP 6	8.0670
51240 VESIGNEUL-SUR-MARNE	000 ZT 1	5.0330
51520 LA VEUVE	000 ZT 43	0.7480



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410285896-002  
n°dossier : 51240643

**Le Préfet  
à**

LEBIS BENJAMIN ANDRE  
35 RUE BOUDET

51100 REIMS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 07/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0610 ha à LE MESNIL-SUR-OGER (51190), actuellement mises en valeur par lebis pascal. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240613** – logics n° 044202410285896-002, il est réputé complet à la date du **07/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : LEBIS BENJAMIN ANDRE demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0610 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51190 LE MESNIL-SUR-OGER	000 AB 274	0.0610



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410285900-002  
n°dossier : 51240644

**Le Préfet  
à**

BERTRAND AGNES SIMONE  
35 RUE BOUDET

51100 REIMS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 07/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.1677 ha à LE MESNIL-SUR-OGER (51190), actuellement mises en valeur par lebis pascal. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240644** – logics n° 044202410285900-002, il est réputé complet à la date du **07/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : BERTRAND AGNES SIMONE demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.1677 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51190 LE MESNIL-SUR-OGER	000 AB 278	0.0499
	000 AB 293	0.1272
	000 AB 527	0.0271
	000 AB 529	0.0268
	000 AB 793	0.0683
	000 AB 795	0.1074
	000 AB 796	0.2670
	000 AB 816	0.0719
	000 AK 453	0.2254
	000 AP 215	0.1967



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410145706-003  
n°dossier : 51240646

**Le Préfet**

à

REANT LAURÈNE  
20 rue de Jonchery

51140 HOURGES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 08/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 2.1516 ha à HOURGES (51140), actuellement mises en valeur par SCEV REANT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240646** – logics n° 044202410145706-003, il est réputé complet à la date du **08/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **08/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : REANT LAURÈNE demeurant à HOURGES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.1516 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51140 HOURGES	000 ZK 95	0.0907
	000 ZH 67	0.2558
	000 ZH 50	0.7799
	000 ZH 33	0.3111
	000 ZH 24	0.1117
	000 ZK 64	0.0955
	000 ZK 63	0.1737
	000 ZI 10	0.1479
	000 ZH 15	0.1853



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411086052  
n°dossier : 51240647

**Le Préfet**

à

BAILLY AURELIEN  
3 IMPASSE DU RUISSEAU

51520 LA VEUVE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 08/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 216.7190 ha à CHAPELAINE (51290), COOLE (51320), DOMMARTIN-LETTREE (51320), FAUX-VESIGNEUL (51320), POIVRES (10700), SOMSOIS (51290), SOUDE (51320), THIBIE (51510), actuellement mises en valeur par EARL BAILLY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240647** – logics n° 044202411086052, il est réputé complet à la date du **08/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **08/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : BAILLY AURELIEN demeurant à LA VEUVE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 216.7190 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10700 POIVRES	000 ZA 111	0.9940
	000 ZA 112	0,2360
51320 FAUX-VESIGNEUL	000 YC 34	13.4180
51320 SOUDE	000 YC 14	6.3400
	000 ZY 31	5.4030
	000 ZB 10	0.3790
	000 ZB 11	2.2030
	000 ZM 20	5.2590
	000 ZW 15	9.2600
	000 ZW 16	2.4290
	000 ZE 9	0.9285
	000 ZT 2	1.7176
	000 ZD 29	2.1610
	000 ZP 1	9.5940
	000 ZP 23	6.4908
	000 ZS 23	2.3500
	000 ZY 19	5.8420
	000 ZS 38	1.9480
	000 ZX 20	9.9470
	000 AC 20	0.1568
	000 AC 115	0.2800
	000 ZI 17	2.1380
	000 ZI 23	1.5380
	000 ZW 14	11.7010
	000 ZY 18	2.9280
	000 ZS 29	0.8490
	000 AC 79	0.5048
	000 YC 13	7.9960
	000 ZP 24	5.8602
	000 ZP 12	14.2570
	000 ZS 37	2.6540
	000 ZW 13	7.0810
	000 ZY 54	5.1550
	000 ZY 58	0.3507
000 YA 12	3.5480	
000 YA 13	3.7200	
51320 COOLE	000 ZE 9	0.1000

	000 ZS 23	2.3500
	000 ZY 19	5.8420
51320 DOMMARTIN-LETTREE	000 ZA 112	0.2360
	000 ZD 52	10.7520
	000 YC 14	6.3400
	000 YZ 15	1.5409
51290 CHAPELAINE	000 ZB 8	14.1380
	000 ZD 52	10.752
51510 THIBIE	000 ZK 4	4.7480
51290 SOMSOIS	000 ZC 33	1.1080



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410285894-002  
n°dossier : 51240648

**Le Préfet  
à**

LEBIS MARIUS PIERRE  
35 RUE BOUDET

51100 REIMS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 08/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0563 ha à LE MESNIL-SUR-OGER (51190), actuellement mises en valeur par lebis pascal. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240648** – logics n° 044202410285894-002, il est réputé complet à la date du **08/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **08/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : LEBIS MARIUS PIERRE demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0563 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51190 LE MESNIL-SUR-OGER	000 AB 270	0.0384
	000 AL 285	0.0179



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407254614  
n°dossier : 51240650

**Le Préfet  
à**

EARL GLEIZES CHAMPENOIS  
29 RUE GEORGES LAINE

51120 BROYES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 13/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres et vignes d'une superficie de 0.7656 ha à BROYES (51120), actuellement mises en valeur par LEBON PHILIPPE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240650** – logics n° 044202407254614, il est réputé complet à la date du **13/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13/03/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL GLEIZES CHAMPENOIS demeurant à BROYES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.7656 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51120 BROYES	000 ZE 162	0.5760
	000 ZE 163	0.1896



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411076040  
n°dossier : 51240655

**Le Préfet  
à**

EARL GASPARD-ECKSTEIN  
29 RUE DE VERTUS

51190 GRAUVES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
18/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 15/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 6.9898 ha à BLANCS-COTEAUX (51130), actuellement mises en valeur par VILMART RADET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240655** – logics n° 044202411076040, il est réputé complet à la date du **15/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15/03/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL GASPARD-ECKSTEIN demeurant à GRAUVES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 6.9898 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51130 BLANCS-COTEAUX	271 0C 57	0.2900
	271 0C 119	3.0090
	271 0C 121	1.7639
	271 0C 255	0.0018
	271 0C 257	0.0020
	271 0C 278	1.4425
	000 ZK 20	0.4806



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410305924-001  
n°dossier : 51240656

**Le Préfet**

à

MUZART EMMANUEL  
32 RUE DE STE MENEHOULD

51800 VIENNE-LA-VILLE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
25/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 17/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 22.8000 ha à BERZIEUX (51800), SERVON-MELZICOURT (51800), VIENNE-LA-VILLE (51800), actuellement mises en valeur par REGNAULT XAVIER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240656** – logics n° 044202410305924-001, il est réputé complet à la date du **17/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : MUZART EMMANUEL demeurant à VIENNE-LA-VILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 22.8000 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51800 VIENNE-LA-VILLE	000 ZA 54	5.6000
51800 SERVON-MELZICOURT	000 ZN 6	9.2000
51800 BERZIEUX	000 ZL 17	8.0000



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409175274-002  
n°dossier : 51240657

**Le Préfet  
à**

DUCHEMIN CATHERINE  
23 rue du morin

51120 MOEURS-VERDEY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
25/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 18/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 106.6482 ha à BROUSSY-LE-PETIT (51230), LACHY (51120), MOEURS-VERDEY (51120), PLEURS (51230), REUVES (51120), SEZANNE (51120), actuellement mises en valeur par EARL DUCHEMIN MAX. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240657** – logics n° 044202409175274-002, il est réputé complet à la date du **18/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : DUCHEMIN CATHERINE demeurant à MOEURS-VERDEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 106.6482 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51120 LACHY	000 ZM 34	2.0010
	000 ZR 10	8.5485
	000 ZR 11	5.5205
	000 ZR 9	3.0280
	000 ZM 35	0.6910
51120 MOEURS-VERDEY	000 0B 282	0.2596
	000 ZC 10	14.1100
	000 ZD 2	5.1970
	000 ZD 3	5.1990
	000 ZE 8	5.1280
	000 ZH 2	17.4020
	000 ZH 15	0.7300
	000 ZL 21	0.3831
	000 ZL 24	5.6390
	000 ZM 11	2.4630
	000 ZM 13	0.3980
	000 ZM 35	1.2850
	000 ZM 89	0.1250
	000 ZM 90	3.1691
	000 ZN 22	0.7180
	000 ZM 156	0.4600
	000 ZN 23	2.0930
000 ZN 32	2.0230	
000 ZM 155	0.4600	
51120 REUVES	000 OZ 44	1.7800
51120 SEZANNE	000 OG 170	2.6980
51230 BROUSSY-LE-PETIT	000 ZH 18	3.0000
	000 ZC 7	1.6090
	000 ZO 42	1.4884
51230 PLEURS	000 ZA 9	6.1720
	000 ZA 10	2.8700



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407314691  
n°dossier : 51240664

**Le Préfet  
à**

ROBERT JEROME CHRISTOPHE  
10 rue de la JAQUETTE

51700 SAINTE-GEMME

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
25/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.3592 ha à PASSY-GRIGNY (51700), SAINTE-GEMME (51700), VERNEUIL (51700), actuellement mises en valeur par BREBANT PASCAL MICHEL, SCEV LE CLOS NEUF. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240664** – logics n° 044202407314691, il est réputé complet à la date du **20/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : ROBERT JEROME CHRISTOPHE demeurant à SAINTE-GEMME a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.3592 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51700 SAINTE-GEMME	000 AC 162	0.4332
	000 AB 341	0.0660
51700 VERNEUIL	000 ZK 89	0.2120
51700 PASSY-GRIGNY	000 0A 1265	0.0271
	000 0A 1266	0.0259
	000 0A 1267	0.0213
	000 0A 1268	0.0989
	000 0A 1269	0.0183
	000 0A 1970	0.1620
	000 0A 1976	0.0064
	000 0A 1978	0.0004
	000 0A 2164	0.0006
	000 0A 2166	0.0672
	A 2459	0.1432
	000 0A 2413	0.0700
	000 0A 2415	0.0020
	000 0A 2167	0.0047



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411196251  
n°dossier : 51240668

**Le Préfet  
à**

SCEA DES BÛCHETTES  
21 rue de la poste

51230 FAUX-FRESNAY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
25/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 21/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 7.2932 ha à MONDEMENT-MONTGIVROUX (51120), OYES (51120), SEMOINE (10700), actuellement mises en valeur par GARNESSON JEAN LOUP, MARÉCHAL JEAN, MAUCLAIRE-COSSIEZ. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240668** – logics n° 044202411196251, il est réputé complet à la date du **21/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DES BÛCHETTES demeurant à FAUX-FRESNAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.2932 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51120 OYES	000 ZC 14	5.4934
	000 ZC 15	0.0892
	000 OZ 752	0.9000
	001 Zc 14	0.3348
51120 MONDEMENT-MONTGIVROUX	000 ZB 22	0.1393
10700 SEMOINE	000 ZI 34	0.3365



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411236316  
n°dossier : 51240670

**Le Préfet  
à**

EMON DELPHINE  
13 ter rue Paul Gauguin

51350 CORMONTREUIL

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
02/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 23/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.4460 ha à CHAUMUZY (51170), actuellement mises en valeur par EARL LIEBART-VISNEUX. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240670** – logics n° 044202411236316, il est réputé complet à la date du **23/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/03/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EMON DELPHINE demeurant à CORMONTREUIL  
a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4460 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51170 CHAUMUZY	000 0E 548	0.0204
	000 0E 550	0.0148
	000 0E 551	0.0143
	000 0E 1822	0.1339
	000 0E 1825	0.0053
	000 0E 1826	0.0147
	000 0E 519	0.0421
	000 0E 522	0.0279
	000 0E 523	0.0180
	000 0E 1493	0.0436
	000 0E 1494	0.0361
	000 0E 1495	0.0749



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411186209  
n°dossier : 51240674

**Le Préfet  
à**

HUCBOURG BENJAMIN  
57 Grande rue

51480 COEUR-DE-LA-VALLEE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
02/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 25/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0195 ha à MUTIGNY (51160), actuellement mises en valeur par la SARL HUCBOURG-DE VLIÉGER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240674** – logics n° 044202411186209, il est réputé complet à la date du **25/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **25/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : HUCBOURG BENJAMIN demeurant à COEUR-DE-LA-VALLEE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0195 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51160 MUTIGNY	000 AD 1313	0.0075
	000 AD 1317	0.0096
	000 AD 1321	0.0024



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411276384  
n°dossier : 51240678

**Le Préfet**

à

BOUDIN VALENTIN  
3 RUE DU CHATEAU VERT

51700 LEUVRIGNY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
02/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 27/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1385 ha à MAREUIL-LE-PORT (51700), actuellement mises en valeur par BOUDIN LAURENT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240678** – logics n° 044202411276384, il est réputé complet à la date du **27/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : BOUDIN VALENTIN demeurant à LEUVRIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1385 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51700 MAREUIL-LE-PORT	000 AH 24	0.1385



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409135218-002  
n°dossier : 51240683

**Le Préfet**

à

DELORME BENOÎT REGIS  
10 rue linguet

51100 REIMS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
02/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 27/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 50.7807 ha à BOURGOGNE-FRESNE (51110), POMACLE (51110), actuellement mises en valeur par SCEA LECLERE GUERLET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le **51240683** – logics n° 044202409135218-002, il est réputé complet à la date du **27/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : DELORME BENOÎT REGIS demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 50.7807 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51110 BOURGOGNE-FRESNE	000 ZS 22	4.3238
	261 ZD 32	2.8579
	261 ZD 34	0.5269
	261 ZL 6	0.5915
	261 ZL 34	7.7333
	261 ZL 36	2.3832
	261 ZL 37	3.1087
	261 ZL 46	0.6948
	261 ZM 10	3.3758
	261 ZM 24	20.1363
51110 POMACLE	000 ZN 2	4.6523
	000 ZO 4	0.3962



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411186214-001  
n°dossier : 51240684

**Le Préfet**

à

HATAT BEAUFORT BÉNÉDICTE  
2 rue des Saules Bertin

51150 ATHIS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
28/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 27/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2795 ha à BOUZY (51150), actuellement mises en valeur par CHAUMONT ODILE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240684** – logics n° 044202411186214-001, il est réputé complet à la date du 27/11/2024. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27/03/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : HATAT BEAUFORT BÉNÉDICTE demeurant à ATHIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2795 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51150 BOUZY	000 AM 125	0.2795



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411156187-002  
n°dossier : 51240685

**Le Préfet  
à**

BEAUFORT FREDERIC  
5 lieu dit VOUT LAVENGAT  
322 LAVENGAT  
  
29880 GUISSENY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
02/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2682 ha à AMBONNAY (51150), actuellement mises en valeur par CHAUMONT ODILE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le **51240685** – logics n° 044202411156187-002, il est réputé complet à la date du **28/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : BEUFORT FREDERIC demeurant à GUISSENY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2682 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51150 AMBONNAY	000 AN 101	0.2003
	000 AR 298	0.0679



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411296437  
n°dossier : 51240689

**Le Préfet  
à**

BRUNEAU JÉRÉMY  
13 rue des anciens combattants

51220 CORMICY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
02/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 29/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1735 ha à FESTIGNY (51700), actuellement mises en valeur par MIGNON LOANN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240689** – logics n° 044202411296437, il est réputé complet à la date du **29/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29/03/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : BRUNEAU JÉRÉMY demeurant à CORMICY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1735 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51700 FESTIGNY	000 0B 459	0.0765
	000 0B 461	0.0540
	000 0B 481	0.0235
	000 0B 462	0.0195



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411276397  
n°dossier : 51240690

**Le Préfet  
à**

SCEAV TRIBAULT TORRES  
22 BD DES BERMONTIS

51150 AMBONNAY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
02/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 29/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.6744 ha à AMBONNAY (51150), actuellement mises en valeur par MALINOWSKI NATHALIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240690** – logics n° 044202411276397, il est réputé complet à la date du **29/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEAV TRIBAULT TORRES demeurant à AMBONNAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6744 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51150 AMBONNAY	000 ZC 106	0.1214
	000 ZC 92	0.3973
	000 AS 320	0.1557



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202406214176  
n°dossier : 51240692

**Le Préfet  
à**

BARRÉ AMAURY  
1 bis rue du 11 novembre

51150 CONDE-SUR-MARNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
09/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 29/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 134.0906 ha à SAINT-SOUPLETT-SUR-PY (51600), SAINTE-MARIE-A-PY (51600), actuellement mises en valeur par SCEA DU PRÉ NOËL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51240692** – logics n° 044202406214176, il est réputé complet à la date du **29/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : BARRÉ AMAURY demeurant à CONDE-SUR-MARNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 134.0906 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51600 SAINTE-MARIE-A-PY	000 ZH 55	0.4480
	000 ZY 29	1.8680
	000 ZD 20	3.7220
	000 ZV 11	7.3420
	000 ZV 12	9.4630
	000 ZS 7	7.2250
	000 ZS 8	6.4570
	000 ZC 3	1.3930
	000 ZC 4	7.9810
	000 ZC 5	12.7020
	000 ZA 25	20.1856
	000 ZA 22	8.0000
	000 ZA 19	3.0000
	000 ZA 20	3.0000
	000 ZA 27	1.3547
	000 ZA 28	1.3546
	000 ZA 29	1.3547
	000 ZA 30	4.0364
	000 ZA 18	0.4910
	000 ZA 31	8.3076
51600 SAINT-SOUPLET-SUR-PY	000 YI 5	3.7090
	000 YI 8	20.6960



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411276385  
n°dossier : 51240693

**Le Préfet  
à**

SCEV DEMOLIN  
7 Rue de la Paix

51220 BRIMONT

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
09/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 29/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2426 ha à BRIMONT (51220), actuellement mises en valeur par ROGE DANY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240693** – logics n° 044202411276385, il est réputé complet à la date du **29/11/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29/03/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEV DEMOLIN demeurant à BRIMONT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2426 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51220 BRIMONT	000 AD 112	0.0906
	000 AD 543	0.1520



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410155726  
n°dossier : 51240699

**Le Préfet  
à**

SCEA DU BOUCHER LAMBERT  
8 RUE LE FEVRE

51110 POMACLE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
09/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 05/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 88.5853 ha à BERGNICOURT (08305), MENIL-LEPINOIS (08310), POMACLE (51110), SAINT-REMY-LE-PETIT (08300), actuellement mises en valeur par EARL SAINT MEDARD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240699** – logics n° 044202410155726, il est réputé complet à la date du **05/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **05/04/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DU BOUCHER LAMBERT demeurant à POMACLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 88.5853 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
08310 MENIL-LEPINOIS	000 ZB 5	23.0900
	000 ZC 25	1.8725
08305 BERGNICOURT	000 AK 13	13.9628
51110 POMACLE	000 ZE 142	7.8600
	000 ZE 95	3.4392
	000 ZB 14	7.5610
	000 ZB 70	3.3731
	000 ZR 18	1.0143
	000 ZR 32	6.2060
	000 ZR 31	2.4471
08300 SAINT-REMY-LE-PETIT	000 OB 64	0.1899
	000 OB 49	0.0804
	000 OB 55	0.1018
	000 OB 65	0.0035
	000 OC 587	17.3837



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407124446  
n°dossier : 51240700

**Le Préfet  
à**

CHATEAU MARYLENE  
43 rue de bretagne

51350 CORMONTREUIL

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
09/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 05/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.6767 ha à TREPAIL (51380), VERZY (51380), actuellement mises en valeur par CHATEAU ROBERT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240700** – logics n° 044202407124446, il est réputé complet à la date du **05/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **05/04/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : CHATEAU MARYLENE demeurant à CORMONTREUIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6767 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51380 TREPAIL	000 AE 207	0.0800
	000 AN 26	0.1320
	000 AN 53	0.0708
	000 AP 24	0.0312
	000 AR 127	0.0247
	000 AS 183	0.0888
	000 AS 580	0.0371
	000 AT 159	0.0287
	000 AP 8	0.0330
	000 AP 454	0.0006
	000 AP 455	0.0007
	000 AP 456	0.0302
	51380 VERZY	000 AD 328
000 AK 205		0.0236



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409185297-001  
n°dossier : 51240701

**Le Préfet  
à**

MULLER YVELISE JOËLLE  
14 chemin Constant Lollia Cabout

97170 PETIT-BOURG

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
09/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 03/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres et vignes d'une superficie de 36.7331 ha à BASSU (51300), BASSUET (51300), HEILTZ-L'EVEQUE (51340), SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE (51300), VAVRAY-LE-GRAND (51300), actuellement mises en valeur par CHAURE ANDRE, LA NOUE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240701** – logics n° 044202409185297-001, il est réputé complet à la date du **03/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **03/04/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

Dénomination et commune du demandeur : MULLER YVELISE JOËLLE demeurant à PETIT-BOURG a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 36.7331 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51340 HEILTZ-L'EVEQUE	000 ZB 12	0.1670
	000 ZB 11	5.3250
	000 ZB 10	0.3920
51300 VAVRAY-LE-GRAND	000 ZI 1	0.5480
	000 ZC 53	1.2120
	000 ZC 34	0.3550
	000 ZC 33	0.1800
	000 ZC 67	0.8200
51300 SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE	000 ZI 52	1.9500
51300 BASSUET	000 ZI 45	0.0740
	000 ZA 42 (A)	15.5432
	000 ZA 40	0.2230
	000 ZA 39	1.2150
	000 ZA 38	0.6890
	000 ZA 3 (J)	0.7115
	000 OD 72 (B)	0.3000
	000 OD 71 (B)	0.3560
	000 OD 65 (B)	0.2000
	000 ZA 4 (J)	0.4000
	000 ZB 13	1.5550
	000 ZL 6	1.1007
	000 ZI 57	0.3000
	000 OB 27	0.0471
	000 OB 19	0.0587
	000 ZB 79	0.7040
	000 OB 3	0.0639
	000 ZB 28	1.2720
000 OD 255 (B)	0.2000	
000 ZA 4 (K)	0.7410	
51300 BASSU	000 ZN 76	0.0300



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410305932-001  
n°dossier : 51240703

**Le Préfet**

à

MASSONNOT CÉDRIC  
15 Rue de Villers Franqueux

51220 POUILLON

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 06/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3013 ha à POUILLON (51220), actuellement mises en valeur par MASSONNOT SÉGOLENE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240703** – logics n° 044202410305932-001, il est réputé complet à la date du **06/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **06/04/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : MASSONNOT CÉDRIC demeurant à POUILLON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3013 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51220 POUILLON	000 0B 1063	0.1960
	000 0A 1235	0.1053



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202412066555-001  
n°dossier : 51240709

**Le Préfet**

à

COLLET CHARLES  
7 rue principale

51270 BEAUNAY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 11/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0,4500 ha à BROYES (51120), actuellement mises en valeur par M H C S. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240709** – logics n° 044202412066555-001, il est réputé complet à la date du **11/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11/04/2025**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : COLLET CHARLES demeurant à BEAUNAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0,4500 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51120 BROYES	000 ZK 17	0,4500



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411286421  
n°dossier : 51240712

**Le Préfet**

à

SCEA BOULARD BARIZET  
1 RUE DES ANCIENS COMBATTANTS

51220 CORMICY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 11/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.6941 ha à BELVAL-SOUS-CHATILLON (51480), CHAUMUZY (51170), CUCHERY (51480), actuellement mises en valeur par LANDAT PASCAL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240712** – logics n° 044202411286421, il est réputé complet à la date du **11/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11/04/2025**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : BOULARD BARIZET demeurant à CORMICY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6941 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51480 BELVAL-SOUS-CHATILLON	000 AB 170	0.0167
	000 AB 439	0.0450
	000 AB 440	0.0129
	000 AH 292	0.0608
	000 AH 295	0.0147
	000 AI 90	0.0574
	000 AI 91	0.0747
51170 CHAUMUZY	000 OE 223	0.0902
	000 OE 1682	0.2530
51480 CUCHERY	000 AD 279	0.0687



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202412106613  
n°dossier : 51240714

**Le Préfet  
à**

EARL POINSENET  
40 RUE DU GENERAL DE GAULLE

51360 VAL-DE-VESLE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 12/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 10.1462 ha à VAL-DE-VESLE (51360), actuellement mises en valeur par SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE OUDIN-COUSIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement il est enregistré sous le numéro **51240714**– logics n° 044202412106613, il est réputé complet à la date du **12/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12/04/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : EARL POINSENET demeurant à VAL-DE-VESLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.1462 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51360 VAL-DE-VESLE	000 ZK 2	1.5200
	000 ZB 19	8.6262



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202412136683  
n°dossier : 51240716

**Le Préfet**

à

ROUSSEAU THOMAS  
2 rue des Juifs

51260 MONTGENOST

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 13/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 4.4395 ha à BETHON (51260), MONTGENOST (51260), actuellement mises en valeur par ROUSSEAU GÉRALD, TRIOLET THIERRY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240716** – logics n° 044202412136683, il est réputé complet à la date du **13/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13/04/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : ROUSSEAU THOMAS demeurant à MONTGENOST a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.4395 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51260 BETHON	000 AD 356	0.0606
	000 ZB 57	0.0540
	000 ZB 73	0.0810
	000 ZB 76	0.1036
	000 ZH 79	0.0870
	000 ZH 82	0.0890
	000 ZC 114	1.1825
	000 ZC 115	1.3695
	000 ZH 83	0.0450
51260 MONTGENOST	000 AB 222 (P)	0.0287
	000 ZD 37 (P)	0.2500
	000 ZK 162 (B)	1.0886



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202411086061-004  
n°dossier : 51240717

**Le Préfet  
à**

ALAVOINE CHARLES-ANTOINE  
19 rue du four

02490 LE VERGUIER

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 14/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 112.8078 ha à PRUNAY (51360), VAL-DE-VESLE (51360), actuellement mises en valeur par GABRIEL ALAVOINE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240717** – logics n° 044202411086061-004, il est réputé complet à la date du **14/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14/04/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : ALAVOINE CHARLES-ANTOINE demeurant à LE VERGUIER a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 112.8078 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51360 PRUNAY	000 OC 115	0.3365
	000 OC 116	0.2560
	000 OC 117	0.8190
	000 OC 118	0.4850
	000 OC 119	0.6480
	000 OC 120	9.8200
	000 OC 469	14.3780
	000 ZE 39	46.4080
51360 VAL-DE-VESLE	000 ZB 12 (B)	4.4821
	000 ZE 28	2.0679
	000 ZM 75	1.4026
	000 ZM 82	0.4045
	000 ZM 83	6.5973
	000 ZD 7	3.8000
	000 ZE 27	19.0401
	000 ZD 20	1.8628



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Service économie agricole  
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON  
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr  
Tél. de 9h00 à 11h30 :  
40 boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202412156691  
n°dossier : 51240725

**Le Préfet**

à

GUISET EMILIE PAULETTE IRENE  
14 rue de la maladie

51150 TOURS-SUR-MARNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le  
20/01/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 17/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1515 ha à MAILLY-CHAMPAGNE (51500), actuellement mises en valeur par GUISET EVELYNE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro – logics n° 044202412156691, il est réputé complet à la date du **17/12/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17/04/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

**PJ : références cadastrales**

<b>Références cadastrales des biens objet de la demande</b>
---

Dénomination et commune du demandeur : GUISET EMILIE PAULETTE IRENE demeurant à TOURS-SUR-MARNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1515 ha.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface en ha</b>
51500 MAILLY-CHAMPAGNE	000 AE 406	0.0655
	000 AI 78	0.0130
	000 AI 443	0.0136
	000 AL 26	0.0354
	000 AM 433	0.0240



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

GAEC DU CHANOT

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 10 janvier 2025

---  
Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance  
Tél. : 03 25 30 79 05  
[ddt-structures@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddt-structures@haute-marne.gouv.fr)

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52240117**

**LR/AR**

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le 28/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14,3715 ha sur les communes de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie (ha)	Propriétaire
<b>GERMAINVILLIERS</b>	ZE 52	1,6018	DESTRIGNEVILLE Solange
	ZE 50	1,6335	
	ZE 54	9,3612	
	ZE 33	0,4074	Commune de Germainvilliers
<b>BREUVANNES</b>	ZI 48	1,3676	Commune de Breuvannes

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur **MOUGINOT Olivier**.

L'opération consiste en :

**– un agrandissement de l'exploitation du GAEC DU CHANOT**

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 12/12/2024.**

DRAAF Grand Est  
Tél : 03 26 66 20 20

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

Adresse postale : 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526 – 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Siège situé au Parc Technologique du Mont Bernard – 4 Rue Dom Pierre Pérignon – 51000 - Châlons-en-Champagne

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 12/12/2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52240117**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

SCEA DES RUELLES  
ARCHAIN Mathéo  
2 Rue du bas  
52120 SILVAROUVRES

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 17 janvier 2025

---  
Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance  
Tél. : 03 25 30 79 05  
[ddt-structures@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddt-structures@haute-marne.gouv.fr)

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52240121**

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le **03/12/2024** une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **244,5154** ha sur les communes de :

Communes	Surfaces	Références	Propriétaires
<b>BLIGNY (10)</b>	0,1518	ZP 15	PERRIN Michel
	18,2401	ZP 36	
	1,4145	ZP 37	
<b>DINTEVILLE</b>	0,351	ZA 08	PERRIN Jean-Claude
<b>LAFERTÉ SUR AUBE</b>	6,323	ZH 15	PERRIN Michel
	1,222	ZH 18	
	0,2412	ZH 44	PERRIN Jean-Claude
	2,4298	ZH 45	
	2,483	ZI 16	
<b>SILVAROUVRES</b>	2,909	ZI 08	BOZEC David
	2,035	ZK 33	
	1,408	ZK 24	PERRIN Michel

	0,021	ZA 52	
	0,81	ZA 53	
	10,708	ZA 99	
	10,424	ZB 05	
	0,601	ZB 06	
<b>SILVAROUVRES</b>	0,598	ZH 05	PERRIN Michel
	0,596	ZK 34	
	1,083	ZK 42	
	1,793	ZA 24	
	2,359	ZI 03	
	3,781	ZA 15	PERRIN Jean-Claude
	0,086	ZA 32	
	0,552	ZH 06	
	8,558	ZI 11	
	0,099	ZA 25	
	0,1	ZA 26	PERRIN Michel
	6,474	ZI 04	
	3,926	ZK 11	
	10,678	ZC 22	
	5,188	ZK 05	
	0,881	ZK 30	
	8,1334	ZE 07	
	6,5205	ZH 15	
	13,898	ZH 17	
	6,622	ZH 18	
	7,359	ZI 21	
	4,255	ZK 06	
	2,107	ZK 07	
	10,3644	ZK 08	PERRIN Jean-Claude
	0,1884	ZK 17	
	5,869	ZA 01	
	3,506	ZA 08	
	22,4448	ZD 02	
	12,2075	ZH 16	
0,131	ZH 21		
0,736	ZI 01		
13,825	ZI 02		
2,567	ZK 10		
3,907	ZK 22	STIVALET Alain	
1,612	ZK 23		
0,388	ZC 29		

	8,711	ZE 02	GFR DU PAQUIS
	0,639	ZA 14	

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par **SCEA DES RUELLES**.

L'opération consiste en :

**- une installation sans apport de foncier de M. ARCHAIN Mathéo dans la SCEA DES RUELLES**

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 17/01/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52240121**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

Mme Chantal GUILLAUMEE

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 14 janvier 2025

---  
Affaire suivie par : Mme Verdier  
Tél. : 03.51.55.60.12  
[ddt-structures@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddt-structures@haute-marne.gouv.fr)

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N°52240122

**LR/AR**

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 09 décembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 10,328 hectares sur la commune de Guindrecourt-sur-Blaise :

Commune	Référence cadastrale	Superficie (ha)	Propriétaire
GUINDRECOURT -SUR-BLAISE	0,1153	OA 163	GUILLAUMEE Chantal
	0,1487	OA 164	
	0,3703	OA 166	
	0,1595	OA 531	
	0,0042	OA 706	
	1,0020	ZR 55	
	7,9676	ZR 64	
0,5604	ZR 63	GUILLAUMEE Jean-Pierre	

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par EARL GUILLAUMEE Jean-Pierre.

DRAAF Grand Est  
Tél : 03 26 66 20 20

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

Adresse postale : 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526 - 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Siège situé au Parc Technologique du Mont Bernard - 4 Rue Dom Pierre Pérignon - 51000 - Châlons-en-Champagne

L'opération consiste en :

**- une installation avec apport de foncier de Mme GUILLAUMEE Chantal.**

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 09 décembre 2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52240122, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

EARL NOBLOT Micheline

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 3 février 2025

---  
Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance  
Tél. : 03 25 30 79 05  
[ddt-structures@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddt-structures@haute-marne.gouv.fr)

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52240125**

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le **10/12/2024**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **113,1960 ha** sur les communes de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie (ha)	Propriétaire
BLAISY	ZD 85, ZD 86, ZD 90	1,54	LIRAUT Gérard
	ZC 04	2,02	LIRAUT Gaston
	ZC 08	2,45	ROUAULT Colette
GILLANCOURT	ZH 34, ZH 35	3,7160	LIRAUT Gérard
	B0 414, ZA 23, ZB 25, ZD 20, ZH 33, ZH 37, ZH 71, ZH 73, ZI 30, ZK 01 en partie	45,3375	LIRAUT Gaston
	ZH 47	2,0900	Commune de Gillancourt
	0A 14, 0A 15	0,4963	AGNUS Solange
	ZD 31	5,5114	ROUAULT Colette
	ZE 03 en partie	8,5200	INDIVISION REGNAULT
	ZH 39	1,3360	SEGHERS Armand et Claude
	0A 529	0,4328	OUDOT Alain
	ZB 10	0,4966	CORREA Daniel
	0A 05	0,3290	ROUAULT Colette

	0A 05	0,3290	ROUAULT Colette
	0A 109	0,1310	
	0A 539	0,3900	
<b>JUZENNECOURT</b>	ZD 17	1,2680	LIRAUT Gérard
<b>RANÇONNIÈRES</b>	ZE 02	5,7244	SCP GENDROT VION, GIRARDOT, LAGNEAU
	ZE 02	5,7244	
	ZE 02	2,8622	
	ZH 10	6,7040	LAVIER Claude
<b>HAUTE-AMANCE (ROSOY SUR AMANCE 435)</b>	435 ZC 02, 435 ZC 03, 435 ZC 04, 435 ZC 06	9,7514	PERNOT Chantal
<b>COLOMBEY LES DEUX ÉGLISES (BIERNES 49)</b>	49 0A 178, 49 ZA 29, 49 ZA 31	6,3694	ESMARD Sylvain

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par **Mme NOBLOT Micheline**

**L'opération consiste en :**

**-la concentration d'exploitation au bénéfice d'un même demandeur, M. NOËL Julien par le biais de la constitution d'une société, l'EARL NOBLOT Micheline, avec Mme Micheline NOBLOT**

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 19/01/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52240125**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

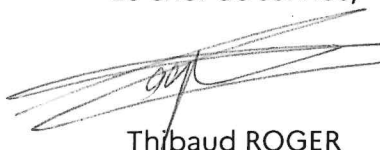
Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

GAEC DU HAUT CHEMIN

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON  
Tél. : 03 25 30 79 05  
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52250006**

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le 29/01/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 33,1194 hectares :

<b>Commune</b>	<b>Références</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	ZK0024	0,3670	Françoise BOUDEVILLE
LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	ZK0025	3,6325	Françoise BOUDEVILLE
LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	ZK0025	3,6325	Françoise BOUDEVILLE
LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	ZK0025	3,2650	Françoise BOUDEVILLE
LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	ZK0046	4,6603	Françoise BOUDEVILLE
LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	ZK0046	2,3301	Françoise BOUDEVILLE
LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	ZN0011	2,7030	Françoise BOUDEVILLE
LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	ZN0011	4,0545	Françoise BOUDEVILLE
LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	ZN0011	1,3515	Françoise BOUDEVILLE
LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	ZN0012	0,2420	Françoise BOUDEVILLE

LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	ZD0014	1,5550	Françoise BOUDEVILLE
LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	ZD0017	5,3260	Françoise BOUDEVILLE

L'opération consiste en un agrandissement de GAEC DU HAUT CHEMIN.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 29/01/2025.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250006, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

GAEC de la PETITE VIOLETTE

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 06 janvier 2025

---  
Affaire suivie par : Mme Verdier

Tél. : 03.51.55.60.12

[ddt-structures@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddt-structures@haute-marne.gouv.fr)

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52240095

**LR/AR**

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services le **24/12/24** une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 19,83 hectares sur la commune de Merrey :

Commune	Référence cadastrale	Superficie (ha)	Propriétaire
MERREY	ZC 179	19,83 ha	Michel Logistique

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL des Missiers.

L'opération consiste en :

**– un agrandissement du GAEC de la PETITE VIOLETTE.**

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 24/12/24.**

DRAAF Grand Est

Tél : 03 26 66 20 20

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

Adresse postale : 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526 – 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Siège situé au Parc Technologique du Mont Bernard – 4 Rue Dom Pierre Pérignon – 51000 - Châlons-en-Champagne

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52240095, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,

Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

EARL DE SAINT PANTALÉON

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont le 09/12/2024

---  
Affaire suivie par : Louis FRANCO  
Tél. : 03 25 30 69 87  
[ddt-structures@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddt-structures@haute-marne.gouv.fr)

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52240099

**LR/AR**

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 15/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **192,528 ha** sur les communes Saint-Dizier, Roches-sur-Marne, Saint-Aubin (10) et Eurville-Bienville :

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)	Propriétaire
EURVILLE-BIENVILLE	AA0247	1,19	Mme Louissette MOTTOT, MM Claude et Gérard MOTTOT
	AE0024	0,72	
	ZA0004	8,48	
	ZA0005	38,58	
	ZB0055	7,18	
ROCHES-SUR-MARNE	ZD0015	0,93	Mme Louissette MOTTOT, MM Claude et Gérard MOTTOT
ROCHES-SUR-MARNE	ZD0017	9,9	
SAINT-DIZIER	D0035	17,86	Mme Louissette MOTTOT, MM Claude et Gérard MOTTOT
	D0017	3,22	
	D0059	4,78	
	CN0112	0,33	
	CN0227	0,14	
	CN0228	0,16	

DRAAF Grand Est  
Tél : 03 26 66 20 20

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

Adresse postale : 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526 - 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Siège situé au Parc Technologique du Mont Bernard - 4 Rue Dom Pierre Pérignon - 51000 - Châlons-en-Champagne

	CN0227	0,14
	CN0228	0,16
	ZE0013	2,55
	ZE0052	7,21
	ZE0147	14,43
	ZH0017	0,32
	ZH0022	2,9
	ZH0025	4,01
	ZH0027	2,3
	ZH0028	5,05
	ZH0031	9,91
	ZI0006	1,22
	ZK0017	26,04
SAINT-AUBIN (10)	OE0041	0,12
	OE0045	1,28
	OE0050	14,98
	OE0052	0,92
	OE0054	0,72
	OE0055	1,88
	OE0064	2,07
	OE0066	1,17

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le **GAEC de Saint Pantaléon**.

L'opération consiste en :

– **une première installation sans apport de foncier de Mme Florence MOTTOT dans l'EARL Saint Pantaléon (en cours de constitution).**

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 06/12/2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52240099, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thibaud ROGER', written over a horizontal line.

Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

Monsieur MATUCHET Pierre-Alexis

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 7 janvier 2025

---  
Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance  
Tél. : 03 25 30 79 05  
[ddt-structures@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddt-structures@haute-marne.gouv.fr)

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52240106**

**LR/AR**

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le **04/12/2024**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 174,2524 ha sur les communes d'**Aulnoy Sur Aube et Arbot** :

Communes	Surfaces	Références	Propriétaires
ARBOT	0,2345	ZA 04	BERNON Claude et Philippe
	0,4140	ZA 05	
	1,4104	ZA 06	
	0,0230	ZC 29	
	1,1750	ZD 05	
	3,0416	ZD 07	
	5,7320	ZB 17	
	0,8820	ZC 18	
	0,0723	ZH 34	
	1,8650	ZH 35	
	6,7532	ZH 36	
ARBOT	1,1988	ZA 10	BERNON Claude et Philippe
	7,2908	ZA 15	
	10,7190	ZA 32	
	3,3991	ZC 51	
	15,6027	ZC 53	

	2,8603	ZD 02	
	17,0108	ZH 38	BIDAUT Jean Paul
	2,2786	ZD 04	
	1,2424	ZD 17	CAUMONT Bernadette
	9,6170	ZD 21	
	5,8374	ZE 06	
	1,2192	ZE 11	BIDAUT Claudette
	13,6386	ZE 16	
	2,5163	ZA 25	
	2,7720	ZB 10	
	3,9520	ZB 18	Indivision MORE
	17,8259	ZC 04	
	9,8450	ZD 15	
	5,2840	ZE 17	
	9,6550	ZE 21	
<b>AULNOY SUR AUBE</b>	2,7305	ZI 28	BERNON Claude et Philippe
	1,2870	ZI 32	
	4,8670	ZI 33	

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC DES ROCAILLES.

L'opération consiste en :

**- une installation sans apport de foncier**

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 04/12/2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52240106**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Thibaud Roger', written over a horizontal line.

Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Le directeur départemental,  
à

GAEC SAINT MARCELLIN

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 3 janvier 2025

---  
Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance  
Tél. : 03 25 30 79 05  
[ddt-structures@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddt-structures@haute-marne.gouv.fr)

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

**N° 52240110**

**LR/AR**

Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **17/12/2024** une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **37,5624 ha** sur les communes d'**Aigremont et Larivière-Arnoncourt**

Communes	Surfaces	Références	Propriétaires
<b>AIGREMONT</b>	0,1793	0A 09	Didier et Francis DETROYE
	0,4029	0A 10	
	0,2638	0A 11	
	0,5829	0A 146	
	0,9230	0A 148	
	0,1580	0A 149	
	0,3840	0A 150	
	0,0687	0A 153	
	0,0568	0A 154	
	0,1680	0A 416	
	0,1380	0A 457	
	0,1795	0A 458	
	0,0980	0A 459	
	0,1490	0A 460	
	0,4345	0A 461	
0,0835	0A 463		

	0,0835	0A 464
	0,1680	0A 465
	0,2413	0A 486
	0,0675	0A 488
	0,1875	0A 489
	0,3750	0A 563
	0,3780	0A 564
	0,3095	0A 565
	0,3538	0A 567
	0,1235	0A 568
	0,1980	0A 569
	0,2070	0A 570
	0,7100	0A 571
	2,6650	0A 572
	0,1709	0A 575
	0,1709	0A 576
	4,7854	0A 577
	0,0360	0A 765
	1,0600	0A 766
	0,1400	0A 769
	0,5172	0A 1454
	0,0548	0A 491
	0,0963	0A 493
	0,1925	0A 494
	0,2760	0A 495
	0,2154	0A 497
	0,1002	0A 498
	0,2844	0A 499
	0,1361	0A 500
	0,0462	0A 501
	0,2613	0A 558
	0,2033	0A 559
	0,6426	0A 560
	0,3745	0A 561
	0,7490	0A 562
<b>LARIVIÈRE-ARNONCOURT</b>	0,17	20 0C 03
	0,31	0C 526
	0,45	0C 780
	0,61	0C 781
	0,2	0C 803
	0,4	0C 809
	0,1335	0C 810
	0,1328	0C 811
	0,3651	0C 812
	0,4497	0C 1052
	0,8187	0D 134
	1,1995	0D 136
	0,0825	0D 186
	0,0810	0D 188
	0,3503	0D 192
	0,1783	0D 194
	0,3382	0D 195
	0,1697	0D 196
	0,1605	0D 201
	0,0312	0D 202
	0,1206	0D 203

0,0433	OD 204
0,0408	OD 205
0,0678	OD 207
0,0705	OD 210
0,0555	OD 213
0,0735	OD 216
0,0510	OD 218
1,0110	OD 221
0,2683	OD 222
0,7695	OD 223
4,7850	OD 224
0,1207	OD 241
0,2208	OD 242
0,34	OD 243
0,35	OD 244
0,0486	OD 250
0,1407	OD 253
0,1407	OD 254
0,2216	OD 261
0,2217	OD 262
0,3543	OD 478 en partie
0,1937	OD 479 en partie
0,1936	OD 480 en partie
0,1800	OD 533

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par **GAEC DE LA FONTAINE AUX DAMES**.

L'opération consiste en :

**- un agrandissement**

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 17/12/2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52240110**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le chef de service,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Thibaud ROGER', written over a faint, illegible stamp or background.

Thibaud ROGER



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Nancy, le 10 janvier 2025

Affaire suivie par : Maeva WEISS  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1214 1**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0123

## **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

EARL DE NOBETANT – COQUERON Anatole –

Monsieur,

Vous avez déposé le 13 décembre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'entrée comme associés exploitants de Monsieur COQUERON Justin et de Madame COQUERON Anne au sein de l'EARL DE NOBETANT avec apport de foncier, d'une surface de 141 ha 54 a 54 ca de terres situées sur les communes de AGINCOURT-54770 (parcelle ZC 025), BUISSONCOURT-54110 (parcelles A 003-004 – B 129), BURTHECOURT AUX CHENES-54110 (parcelle ZL 008), CERVILLE-54420 (parcelles A 130-146-203-245-246-269-287-411-412-444-469-470-473-478-485-486-508-543 – B 057-058-059-060-061-062-063-088-089-090-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-145-624-626-628-630-632-634-636-638 – C 001-002-009-010-028-071-072-076-087-098-099-100-261-263-265-303-305 – D 365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380 – E 159-160-161-162-163-166-528 – W 041-058-100 – X 001-002-004-007-014 – Y 001-003-008-009-014(partie)-015-016-017-025-032-036-054-059-067-070-088-198-199(partie)-212-245 – Z 004-006-008-028-046-049-063-064-065-068(partie)-072-074-075-095-096), LENONCOURT-54110 (parcelle ZA 076(partie)), TONNOY-54210 (parcelles D 035-352-353-382 – ZB 015-089-090) et VELAINÉ SOUS AMANCE-54280 (parcelles ZE 005-006-008-009) et exploitées précédemment par le GAEC DE LA PERCHE – COQUERON Yves, Anne et Justin – à CERVILLE-54420.

**Votre dossier a été enregistré complet au 07 janvier 2025, sous le n° 54-24-0123.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07 mai 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 15 janvier 2025

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1212 7**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0125

## **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

BOURGUIGNON Julien

Monsieur,

Vous avez déposé le 19 décembre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation individuelle, d'une surface de **2 ha 24 a 07 ca** de terres situées sur la commune de **CRUSNES-54680** (parcelles AC 055-069) et exploitées précédemment par la SCEA DU PETIT CHEMIN – BOURGUIGNON Jean-Paul – à CRUSNES-54680.

**Votre dossier a été enregistré complet au 09 janvier 2025, sous le n° 54-24-0125.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09 mai 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles.

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 10 janvier 2025

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 215 946 1215 8**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0126

## **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

SCEA DES CHARMOTS – MANGIN Hubert et Muriel –

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 23 décembre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire la SCEA DES CHARMOTS, d'une surface de **55 ha 94 a 90 ca** de terres situées sur la commune de **VILLE SUR YRON-54800** (parcelles T 008(partie)-T 020(partie)-T 029(partie) – ZB 010 – ZC 026(partie)) et exploitées précédemment par Monsieur DESHAYES Patrice à VILLE SUR YRON-54800.

**Votre dossier a été enregistré complet au 09 janvier 2025, sous le n° 54-24-0126.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09 mai 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COIFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 19 décembre 2024

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 208 834 3495 2**

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0119

## **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

DUVAL Grégory

Monsieur,

Vous avez déposé le 09 décembre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation non aidée ATP en exploitation individuelle, d'une surface de **9 ha 21 a 23 ca** de terres situées sur la commune de **CIREY SUR VEZOUZE-54480** (parcelle AY 032) et exploitées précédemment par Monsieur DUVAL Jacky à CIREY SUR VEZOUZE-54480.

**Votre dossier a été enregistré complet au 18 décembre 2024, sous le n° 54-24-0119.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18 avril 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Téi : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 31 décembre 2024

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS  
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40  
[ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**LR avec AR n° 1A 208 834 3494 5**

Objet : **Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0121**

## **ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET**

**GAEC DE L'UNION**

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé le 10 décembre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'installation aidée ATP de Monsieur PIERRET Tanguy au sein du GAEC DE L'UNION avec apport de foncier, d'une surface **5 ha 60 a 50 ca** de terres situées sur la commune de **ALLONDRELLE LA MALMAISON-54260** (parcelles X 039-040) et exploitées précédemment par la SCEA LEROY GUERIN à ALLONDRELLE LA MALMAISON-54260.

**Votre dossier a été enregistré complet au 29 décembre 2024, sous le n° 54-24-0121.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29 avril 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation  
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

  
Christophe COFFIGNY

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 14 janvier 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55240189**

**LR avec AR n° : 2C 186 544 1060 1**

Monsieur ROBERT Etienne

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 09/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 70 ha 62 a 15 ca situées sur les communes de FROMEZEY 9 ha 89 a 80 ca (parcelles ZB09 – ZC38 – ZD01 – ZE10), GRIMAU COURT EN WOEVRE 15 ha 22 a 40 ca (parcelles ZA25-43p-44p) et HERMEVILLE EN WOEVRE 45 ha 49 a 95 ca (parcelles ZA04-05 – ZB38-39p – ZD06-16-17-107 – ZH03-04-05-06-07-114-122). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur ROBERT Jean Paul.

Votre demande est dans le cadre de votre installation individuelle, à titre secondaire, sans capacité professionnelle en reprenant l'exploitation de Monsieur ROBERT Jean Paul (père).

Votre dossier, enregistré complet au 09/01/2025 sous le numéro 55240189, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/05/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

  
Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 14 janvier 2025

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55240146**

**LR avec AR n° : 2C 186 544 1085 4**

**SCEA LES PRAILLONS**

Mesdames, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 12/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 169 ha 27 a 43 ca situées sur les communes de BONZEE 100 ha 38 a 43 ha (parcelles 337ZA01p – 337ZC30-35p-94-95-96p – 354ZA04-06-07-08-09-10-11-12-13-24-135-136-139-140-141-142-143-192 – 354ZB17-26-34-35-50-52-100 – 354ZC18-30-86-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-105-106-107p-113-114-115-128-130 – ZA06-07-08-09-20-24-31-48-82 – ZB10-11-40), HAUDIOMONT 63 ha 93 a 30 ca (parcelles YA09-11-14 – ZA22p – ZB26p-27-28-43p – ZC38-39-49-50-51-52-57-91p – ZD25-26-31-57p-81p-113-238 – ZI03p-16-17p-18-21 – ZK07-09p-11p-15-24-25-26-27-28-29-31p) et MANHEULLES 4 ha 95 a 70 ca (parcelles YA02 – ZA35-37). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Mesdames CHAMPAGNE Isabelle et CHAMPAGNE Stéphanie.

Votre demande est dans le cadre de la création de la SCEA LES PRAILLONS, l'intégration de Mesdames CHAMPAGNE Isabelle et CHAMPAGNE Stéphanie avec apport de leur exploitation individuelle et l'intégration de Monsieur CHAMPAGNE Lukas, avec capacité professionnelle.

Votre dossier, enregistré complet au 07/01/2025 sous le numéro 55240146, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/05/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Nathalie BESTEL**  
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 17 décembre 2024

**Contrôle des structures des exploitations agricoles  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET  
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

**N° 55240165**

**LR avec AR n° : 2C 186 544 1051 9**

Monsieur GUIOT Mathieu

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 29/08/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 106 ha 78 a 23 ca situées sur les communes de DEMANGE BAUDIGNECOURT 2 ha 24 a 40 ca (parcelle YB05) et REFFROY 104 ha 53 a 83 ca (parcelles ZA21p-65-78-79p – ZB58 – ZC28p-47p-62 – ZD23p – ZE14-16) actuellement mises en valeur par Madame GUIOT Rachel.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 16/12/2024 sous le numéro 55240165, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 07 84 54 93 05  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67240077

**M. MEYER Stéphane  
16 rue de l'église  
67250 OBERROEDERN**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 21 janvier 2025

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez adressé le 16 décembre 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 8ha 64a 85ca sur les communes de Oberroedern et Stundwiller.** Les parcelles sont actuellement mises en valeur par MEYER Tharcise à Oberroedern.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16 décembre 2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240077 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 16 avril 2025**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

Liste des parcelles demandées :

Numero de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale	Surface en hectares	Nom du propriétaire			
67240077	MEYER Stéphane	OBERROEDERN	section 16 parcelle 117	0,263	KANDEL Xavier			
			section 16 parcelle 118	0,19				
			section 3 parcelle 47	0,0567	MEYER Marie Paulette			
			section 4 parcelle 25	0,0622				
			section 16 parcelle 119	1,3744				
			section 17 parcelle 99	0,548				
			section 18 parcelle 34	0,258				
			section 18 parcelle 35	0,7876				
			section 18 parcelle 103	0,1128				
			section 18 parcelle 104	0,2896				
			section 18 parcelle 126	0,17				
			section 18 parcelle 127	0,5041				
			section 18 parcelle 141	1,6748				
			section 17 parcelle 40	0,1033		MEYER Tharcise		
			section 17 parcelle 54	0,089				
			section 17 parcelle 224	0,5068				
			section 17 parcelle 252	0,2774				
			section 17 parcelle 253	0,0081				
			section 18 parcelle 142	0,3801				
			<b>Total OBERROEDERN</b>			<b>7,6559</b>		
			STUNDMILLER			section 4 parcelle 137	0,9926	MEYER Tharcise
			<b>Total STUNDMILLER</b>				<b>0,9926</b>	



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 07 84 54 93 05  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67240074

**M. MERTZ Sébastien**  
2 rue de l'école  
67320 BUST

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 21 janvier 2025

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez adressé le 3 décembre 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12ha 34a 48ca sur les communes de Bust et Hangviller (57).** Les parcelles sont actuellement mises en valeur par MERTZ Bernard à Bust.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 3 décembre 2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240074 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 3 avril 2025**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

**Liste des parcelles demandées :**

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire	
			section		parcelle				
67240074	MERTZ Sébastien	BUST	section	2	parcelle	219	0,3834	HOFFER Jeanne	
			section	16	parcelle	61	0,4343	LAPP Robert	
			section	15	parcelle	16	0,9052	MEIER Paulette	
			section	15	parcelle	17	0,2703		
			section	15	parcelle	114	0,6846	MERTZ Alfred	
			section	2	parcelle	144	0,0416	MERTZ Bernard	
			section	2	parcelle	145	0,0403		
			section	2	parcelle	146	0,0325		
			section	15	parcelle	30	0,1284		
			section	15	parcelle	36	0,4809		
			section	15	parcelle	31	0,7518		
			section	15	parcelle	32	0,19		
			section	15	parcelle	33	0,5909		
			section	15	parcelle	35	1,4292		
			section	15	parcelle	118	1,8721		
			section	15	parcelle	34	2,6992	MERTZ Gérard	
			section	15	parcelle	18	0,4473	MERTZ MATTHIEU	
			section	15	parcelle	19	0,3328		
		<b>Total BUST</b>						<b>11,7148</b>	
		HANGVILLER	section	F	parcelle	257	0,339	LAPP Robert	
			section	F	parcelle	258	0,265		
section	F		parcelle	263	0,026				
<b>Total HANGVILLER (57)</b>						<b>0,63</b>			



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 07 84 54 93 05  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : dossier n°67240076

**M. KIEFER Sébastien  
29 rue principale  
67500 BATZENDORF**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 21 janvier 2025

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez adressé le 16 décembre 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 25ha 48a 82ca sur les communes de Batzendorf, Schweighouse sur Moder, Wintershouse, Wittersheim.** Les parcelles sont actuellement mises en valeur par KIEFER Claire à Batzendorf.

**J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16 décembre 2024.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240076 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 16 avril 2025**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

Liste des parcelles demandées :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale	Surface en hectares	Nom du propriétaire
67240076	KIEFFER Sébastien	Batzenndorf	section 35 parcelle 219	2,0935	Centre hospitalier de Haguenau
			section 33 parcelle 3	2,3581	
			section 38 parcelle 76	0,7514	Commune de Batzenndorf
			section 38 parcelle 428	0,2895	
			section 35 parcelle 217	0,5289	Fondation St Thomas
			section 7 parcelle 11	0,1061	
			section 37 parcelle 37	0,8585	
			section 38 parcelle 181	1,3432	
			section 35 parcelle 211	0,1457	
			section 35 parcelle 213	0,2489	
			section 35 parcelle 215	0,542	
			section 38 parcelle 54	0,4767	
			section 38 parcelle 88	1,009	
			section 38 parcelle 89	0,1059	
			section 38 parcelle 93	0,496	
			section 38 parcelle 138	0,1613	
			section 38 parcelle 424	0,9538	
			section 38 parcelle 426	0,9511	
			section 37 parcelle 38	1,282	KIEFFER Denise
			section 34 parcelle 23	0,9133	
			section 35 parcelle 120	0,0656	
			section 35 parcelle 121	1,3905	
			section 35 parcelle 197	0,2937	
section 36 parcelle 113	1,3375				
section 36 parcelle 129	4,2748	ZITVOGEL René			
<b>Total BATZENDORF 22,977</b>					
SCHWEIGHOUSE SUR MODER					
section 12 parcelle	271	0,3019	WLD Charlotte		
<b>Total SCHWEIGHOUSE SUR MODER 0,3019</b>					
WINTERSHOUSE					
section 24 parcelle	108	0,3591	KIEFFER Claude		
<b>Total WINTERSHOUSE 0,3591</b>					
WITERSHEIM					
section 37 parcelle	203	1,5218	KIEFFER Claude		
section 38 parcelle	281	0,3284			
<b>Total WITERSHEIM 1,8502</b>					



# PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires des Vosges**  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 06/01/2025

**Mme Virginie BLUCHET**

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR :

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 20/11/2024 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 13 ha 91, parcelle ZE 21 à MAXEY SUR MEUSE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 20/11/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240130, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

HAIM Mickael  
5 route de Bur  
55130 ABAINVILLE

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



# PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires des Vosges  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 02/12/2024

**Mme Virginie BLUCHET**

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 215 285 7553 5

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 16/09/2024 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 15 ha 16 à LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES et BIFFONTAINE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 16/09/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240097, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DU XAVEE  
30 route des tixes  
88430 CORCIEUX

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Références cadastrales des biens objet de la demande  
GAEC DU XAVEE

Communes	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
BIFFONTAINE	A	134	0,1195	BALLAND Paulette
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	516	0,1550	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	575	0,4700	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	578	1,1942	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	582	0,0800	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	584	0,0910	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	587	1,4810	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	594	0,2450	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	597	0,2320	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	635	0,7900	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	637	2,2349	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	638	0,0330	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	639	0,1330	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	1118	3,2170	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	1131	0,2202	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	1151	0,5840	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	1154	1,3930	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	1198	0,5830	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	1201	0,1310	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	1202	0,4850	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	1586	0,4858	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	1656	0,4385	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	1755	0,2040	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	1759	0,0816	VALANCE Gerard
LA CHAPELLE DEVANT BR	C	1762	0,0815	VALANCE Gerard
			15,1632	



# PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires des Vosges**  
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 21/10/2024

**Mme Virginie BLUCHET**

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

[ddt-foncier@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-foncier@vosges.gouv.fr)

Lettre Recommandée avec AR :

## ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 07/10/2024 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 5, 13 ha, parcelles ZE 47 à REMOVILLE et ZL 53 à RAINVILLE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 07/10/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240098, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC SAINT LAURENT

8 rue du pressoir

88170 VOUXEY

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00